

# Double évaluation des projets de recherche en partenariat Nord-Sud

*Pour le GT CEEC:  
Prof. Dominique Sprumont,  
président*

En 2007, le groupe de travail «Coordination de l'évaluation des essais cliniques» (GT CEEC) a reçu une demande de la Commission d'éthique de la recherche du canton de Berne. Un chercheur lui demandait son avis sur une étude de santé publique à laquelle il participait en Afrique. Est-ce qu'une telle étude devait être évaluée en Suisse? Si oui, selon quels critères? En particulier, quelles sont les responsabilités de la CER vis-à-vis des sujets de recherche en Afrique? De même, de quels droits interférer dans les activités d'un chercheur suisse qui mène des recherches à l'étranger? Jusqu'où s'étend le devoir de surveillance de la CER en Suisse? Autant de questions qui se sont rapidement avérées intéresser l'ensemble des CER des cantons universitaires et de nombreuses autres CER cantonales.

Depuis longtemps des chercheurs suisses collaborent à des projets à l'étranger, en particulier dans les pays en développement. L'Institut tropical suisse à Bâle, dont la réputation dépasse depuis longtemps les frontières nationales, n'est qu'un exemple parmi d'autres des engagements institutionnels en faveur de la recherche en partenariat Nord-Sud dans le domaine des maladies transmissibles, de la médecine communautaire ou du développement de médicaments. Avec la

globalisation, les échanges de chercheurs ont encore été renforcés par la reconnaissance des besoins spécifiques des pays en développement de faire face aux nombreux défis sanitaires auxquels ils sont confrontés. Il s'en suit un besoin tout aussi important de répondre aux enjeux éthiques soulevés par cette forme de recherche dans les pays du Sud.

Le GT CEEC a ainsi élaboré des recommandations en la matière, principalement à l'intention des CER confrontés à des projets de recherche financés depuis la Suisse ou dans lesquels des chercheurs helvétiques collaborent. Le but principal est d'offrir une aide à l'interprétation du cadre éthique et juridique afin de mieux définir les responsabilités spécifiques de la CER en Suisse par rapport aux CER des pays dans lesquelles les recherches sont conduites. Ces recommandations visent aussi à favoriser la poursuite des recherches en partenariat Nord-Sud tout en garantissant la meilleure protection des sujets de recherche.

Ces recommandations sont le fruit des réflexions des membres du GT CEEC durant ses séances de 2007. Elles ont également été soumises à discussion dans le cadre d'un séminaire de formation en éthique de la recherche qui s'est tenu à Bamako (Mali) en décembre 2007.